

ROYAUME DU MAROC



- Région :
- Préfecture / Province :
- Préfecture d'arrondissements :
- Commune / Arrondissement :

MLE-3429

CERTIFICAT DE DECES

Décès survenu le : 28/2/2022 à 15 h 45 min. S'agit-il d'un mort-né ? ☐ Oui ☒ Non

Adresse du lieu de décès : HCK

Nom : Boujrat

Prénom : MABKA

CNIE : B462255

Sexe : ☐ Masculin ☒ Féminin

☐ Indéterminé

Nationalité :

Marocaine

Date de naissance :

1932

Lieu de naissance :

HANCHANE ESSABRA

Adresse du domicile habituel :

Y a-t-il un obstacle médico-légal ?

☐ Oui

☒ Non

N° de l'acte au registre des décès :

Signature et cachet

Constatation faite

A : HCK 00000000

le 28/2/2022

Partie à détacher et destinée au bureau d'état civil

Partie destinée au Ministère de la Santé

N° de l'acte au registre des décès :

Identification

Lieu de survenue du décès :

- Préfecture / Province :

- Préfecture d'arrondissements :

- Commune / Arrondissement :

Domicile habituel :

- Préfecture / Province :

- Préfecture d'arrondissements :

- Commune / Arrondissement :

Milieu de résidence :

1. ☐ Urbain 2. ☐ Rural 3. ☐ Inconnu

Renseignements

S'agit-il d'un mort-né ? 1. ☐ Oui 2. ☒ Non

Sexe : 1. ☐ Masculin

2. ☒ Féminin

3. ☐ Indéterminé

Date de décès : 28/02/2022

Date de naissance : 1932

Lieu de décès : 1. ☐ Domicile

3. ☐ Clinique privée

5. ☐ Lieu de travail

2. ☐ Hôpital public

4. ☐ Voie publique

6. ☒ Autre : HCK

Etat matrimonial : 1. ☐ Célibataire

2. ☐ Marié(e)

Nationalité : 1. ☒ Marocaine

3. ☐ Veuf (ve)

4. ☐ Divorcé(e)

5. ☐ Inconnu

2. ☐ Autre (à préciser) :

Cause du décès

PARTIE I

Indiquer la maladie ou l'état morbide ayant directement provoqué le décès sur la ligne a

a)

due à

Arrêt cardio-respiratoire

b)

due à

Tochy-ACFA + complications

c)

due à

Angiopathie de l'IVA suite

d)

due à

à une hémorragie aigüe avec syndrome coronarien STQ

Intervalle entre le début du processus morbide et le décès (heures, jours, mois ou ans)

PARTIE II

Autres états morbides ayant significativement contribué au décès. (Ecrire chaque intervalle entre parenthèses après la maladie correspondante)